Syndicat cftc MACIF

AUGMENTATION GÉNÉRALE ET INDIVIDUELLE

"L'argent n'achète pas le bonheur, mais au moins, il vous paye tout le reste." ***C. Higgins Clark***

Qu'a fait le 4ème acteur des assurances en France pour récompenser ses salariés depuis 4 ans ?

FOCUS SUR LES AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES

Aujourd'hui, seuls 35% des salariés bénéficient d'une AI.
Conséquence : Depuis 2021, le pouvoir d'achat de certains salariés a chuté de près de 6%.

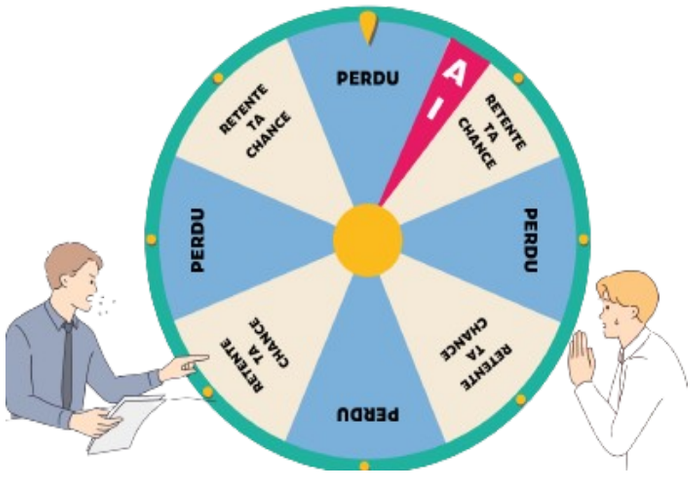

L'enveloppe allouée au AI :

- **A été réduite par la direction passant de 1.2% à 1%**
- **Intégre le montant rattrapage salarial homme/ femme…**

Mais le plus scandaleux…

- **N'est pas distribuée en totalité !**
- **Ne récompense pas tous les *"surperformeurs"***

Et le mauvais rôle est malheureusement endossé par le N+1:

"Écoute, tes résultats sont excellents, ton attitude irréprochable, tu es un vrai atout pour l'équipe. Mais… je ne peux pas te récompenser, mon enveloppe est vide. Mais je compte sur toi pour faire une nouvelle année sur cette dynamique !!! "

ÇA VOUS PARLE ?

Est-il vraiment normal, que la direction ait conçu un tel modèle social ?
Dans une mutuelle ?

Vous voulez avoir toutes les infos en temps réel ?

Retrouvez-nous sur Facebook & Instagram !

© Section SN2A-CFTC MACIF - cftcmacif@gmail.com - Janvier 2025

FOCUS SUR LES AUGMENTATIONS GÉNÉRALES

Vous souvenez-vous des commentaires de nos dirigeants lors des bilans annuels ? *"Année exceptionnelle" "Réussite collective"*. Pourtant, lors des différentes NAO, force est de constater que l'augmentation générale n'a quasiment jamais été à la hauteur de l'inflation subie par les salariés.

2021

- AG : 0%
- AI : Enveloppe 1.2% non utilisée en intégralité
- Bénéficiaires : 34,28% des salariés
- Inflation : 1.6%

2022

- AG : 2% avec un minimum de 700€ brut
- AI : Enveloppe 1.1% non utilisée en intégralité
- Bénéficiaires : 34,87% des salariés
- Inflation : 5,2 %

2023

- AG : 3,6% avec un minimum de 1200€ brut
- AI : Enveloppe 1.1% non utilisée en intégralité
- Bénéficiaires : 35,39% des salariés
- Inflation : 4,9%

2024

- AG : 2,25% avec un minimum de 1000€ brut
- AI : Enveloppe 1% non utilisée en intégralité
- Bénéficiaires : 35,80% des salariés
- Inflation actuelle : 2%

Pour les NAO 2025 la cftc MACIF a exposé ses revendications à la direction

Le *travail quantitatif ne doit pas être préféré au travail qualitatif* !

A partir de 2025, entre l'AG et l'AI, plus aucun salarié ne doit percevoir moins que le taux d'inflation de l'année écoulée.

Vous adhérez à nos idées ? Rejoignez la cftc MACIF

Vous voulez avoir toutes les infos en temps réel ?

Retrouvez-nous sur Facebook & Instagram !

© Section SN2A-CFTC MACIF - cftcmacif@gmail.com - Janvier 2025